

Cote du document: REPL.VIII/2/INF.1  
Date: 1<sup>er</sup> avril 2008  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Arrangements pour la deuxième session de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA**

Consultation sur la huitième reconstitution des ressources  
du FIDA — Deuxième session  
Rome, 22-23 avril 2008

---

Pour: **Information**

## **Note aux membres de la Consultation**

Le présent document est soumis à la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA pour information.

Afin que le temps imparti aux sessions de la Consultation soit utilisé au mieux, les membres qui auraient des questions techniques au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

### **Andreina Mauro**

Coordonnatrice des services de conférence et des services linguistiques

téléphone: +39 06 5459 2088

courriel: [a.mauro@ifad.org](mailto:a.mauro@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## **Arrangements pour la deuxième session de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA**

### **Lieu de la réunion**

1. La deuxième session de la Consultation se tiendra les mardi 22 et mercredi 23 avril 2008 au Salone delle Fontane, via Ciro il Grande, 10/12, Rome (EUR) (téléphone: +39 06 4549 7500; télécopie: +39 06 4549 7501).

### **Inscription**

2. L'inscription débutera à 8 h 30 le 22 avril 2008. Dès leur arrivée, les délégués sont priés de se faire inscrire au comptoir d'inscription où il leur sera remis un badge.

### **Mesures de sécurité**

3. Des mesures de sécurité très strictes seront appliquées. Le personnel de sécurité aura pour instruction de ne laisser entrer que les personnes munies d'un badge. Les délégués sont donc priés de le porter en permanence.

### **Salles et horaires des réunions**

4. Les séances plénières de la Consultation se tiendront dans le Salone Severini. La séance d'ouverture débutera à 10 heures le mardi 22 avril 2008.
5. Si nécessaire, des réunions par liste pourront être organisées dans la Sala Minnucci, située à côté du Salone Severini.

### **Interprétation**

6. L'interprétation sera assurée dans les quatre langues officielles du FIDA. Des écouteurs munis d'un sélecteur de langue permettront aux délégués de suivre les débats dans la langue de leur choix. Les délégués sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

### **Liste des délégations**

7. Une liste provisoire des délégations, établie sur la base des réponses reçues au 16 avril 2008, sera mise à la disposition des délégués le 22 avril 2008 au comptoir de distribution des documents et au comptoir d'inscription. Une liste provisoire révisée des délégations établie uniquement sur la base des inscriptions sera diffusée le 23 avril 2008.
8. Les délégués sont priés de bien vouloir signaler au comptoir d'inscription toute modification éventuelle qu'ils souhaitent faire apporter à la liste.

### **Distribution des documents**

9. Le comptoir de distribution des documents sera situé dans le hall, à côté de la salle plénière. Une fois inscrits, les délégués pourront y retirer tous les documents dont ils ont besoin.

### **Entrée sur le territoire italien**

10. Les délégués sont priés de noter que, pour pénétrer sur le territoire italien, ils doivent être munis d'un document de voyage (laissez-passer des Nations Unies ou passeport délivré par leur pays) valable au moins six mois après la date prévue de retour dans leur pays.
  - a) **Titulaires d'un laissez-passer des Nations Unies:** Il est désormais possible de pénétrer sans visa sur le territoire italien avec un laissez-passer des Nations Unies, quelle que soit la nationalité, lorsqu'il s'agit d'un déplacement en mission officielle d'une durée inférieure à 90 jours. Toutefois, pour accélérer les formalités d'entrée, le FIDA fournira à la police des frontières une attestation l'informant de l'arrivée d'une personne en visite officielle munie d'un

laissez-passer. Une copie de cette attestation sera transmise au délégué, lequel devra la présenter, accompagnée de son laissez-passer, à la police des frontières de l'aéroport.

Pour permettre au FIDA d'établir cette attestation, les délégués qui détiennent un laissez-passer sont priés de remplir le formulaire ci-joint (pièce jointe I) et de le faire parvenir dans les meilleurs délais à la section privilèges et visas du FIDA.

Les délégués qui arrivent sur le territoire italien par l'aéroport de Fiumicino sont priés de noter qu'un poste de contrôle spécial est prévu pour les titulaires d'un laissez-passer (poste situé sur le côté droit du point de contrôle des passeports, avec un panneau portant la mention "Staff Only/Lasciapassare"), afin d'accélérer les formalités d'entrée.

- b) **Titulaires d'un passeport national:** l'Italie est l'un des pays signataires de l'Accord de Schengen et les ressortissants des autres pays membres de l'espace Schengen peuvent pénétrer sur le territoire italien sans visa. Les délégués qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent en faire la demande auprès de la représentation italienne de leur pays de résidence au moins trois semaines avant leur date d'arrivée, en joignant une copie de la lettre d'invitation à la deuxième session de la Consultation. En cas de difficulté, ils sont invités à prendre contact avec la section privilèges et visas du FIDA, en lui envoyant le formulaire ci-joint dûment rempli (pièce jointe I). Les renseignements fournis permettront d'envoyer à l'ambassade d'Italie auprès de leur pays une note verbale appuyant leur demande.

Les délégués en provenance de pays où il n'y a pas de consulat italien peuvent demander un visa auprès de la représentation d'un autre pays signataire de l'Accord de Schengen autorisé à représenter l'Italie. Dans le cas contraire, ils pourront obtenir un visa de dix jours à leur arrivée à Rome. Les délégués qui ont l'intention de demander ce visa doivent informer la section privilèges et visas du FIDA au moins dix jours avant leur date prévue d'arrivée à Rome, en lui faisant parvenir là encore le formulaire ci-joint. Il est à noter que dans ce cas, l'Italie doit être le premier pays de l'espace Schengen dans lequel entre le visiteur.

### **Réservation d'hôtel**

11. Il appartient aux délégués de faire eux-mêmes leur réservation.
12. L'hôtel Sheraton Roma, situé à proximité du Salone delle Fontane, a réservé aux délégués du FIDA un nombre limité de chambres à tarif spécial. Pour retenir une chambre, prière de remplir le formulaire ci-joint (pièce jointe II) et de l'envoyer par télécopie **directement** à l'hôtel Sheraton Roma avant le 7 avril 2008. Les coordonnées de l'hôtel figurent sur le formulaire.

### **Opérations bancaires**

13. Étant donné qu'il n'y a pas de services bancaires au Salone delle Fontane, des dispositions ont été prises afin que les délégués puissent utiliser les services de la banque Intesa Sanpaolo, située au siège du FIDA. Pendant les deux jours de la Consultation, une navette assurera la liaison entre le Salone delle Fontane et le FIDA. La banque sera ouverte de 8 h 30 à 14 h 45; elle sera exclusivement réservée aux délégués entre 13 h 50 et 14 h 45.

### **Voyages**

14. Un représentant de l'agence de voyages du FIDA, Carlson Wagonlit, se tiendra à la disposition des délégués sur le lieu de la réunion.

### **Services médicaux**

15. Un service d'ambulance sera assuré en cas d'urgence et un médecin sera à disposition sur le lieu de la réunion.

**Réception du courrier**

16. Les délégués trouveront leur courrier personnel au comptoir d'inscription. Le courrier devra porter clairement l'indication suivante "Délégué à la Consultation" et être adressé au Fonds international de développement agricole (FIDA), Via del Serafico 107, 00142 Rome, Italie. Télécopie: +39 065043463; courriel: [ifad@ifad.org](mailto:ifad@ifad.org).

**Accès Internet**

17. Des ordinateurs connectés à Internet sont à la disposition des délégués sur le lieu de la réunion.

**Téléphone**

18. Les numéros de téléphone du standard du lieu où se tiendra la réunion seront communiqués en temps utile. Pour toute question y relative, prière de s'adresser directement au Bureau du Secrétaire du FIDA, au numéro suivant: +39 06 5459 2212.
19. Les délégués sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant d'entrer dans les salles de réunion.

**Taxis**

20. S'ils souhaitent appeler un taxi, les délégués peuvent s'adresser au comptoir de distribution des documents. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire sera due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

**Café**

21. Café, thé et boissons non alcoolisées seront servis de 8 h 30 à 10 heures et de 16 h 00 à 17 h 30 à l'extérieur de la salle plénière.

**Déjeuner-buffet**

22. Des dispositions ont été prises pour qu'un déjeuner-buffet soit servi les jours de la session.



Les délégués:

- qui entrent sur le territoire italien avec un laissez-passer;
- qui ont des difficultés à obtenir un visa dans les délais voulus; ou
- qui ont l'intention de demander un visa de 10 jours;

sont priés de remplir le présent formulaire.

Le formulaire doit être envoyé, **au plus tard 15 jours avant la date de départ**, à la section privilèges et visas du FIDA:

- par courriel à [s.reyes@ifad.org](mailto:s.reyes@ifad.org); ou
- par télécopie au +39 06 5459 3311/5043463

Pays de départ du délégué:

Durée du séjour à Rome (du/au):

Nom:

Prénom:

Nationalité:

Date de naissance:

Numéro de passeport ou de laissez-passer:

Date de délivrance:  
Date d'expiration:

Titre:

Courriel:

Télécopie:

Coordonnées du vol:

## Deuxième session de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

### Réservation en bloc pour le FIDA

21-23 avril 2008

Hôtel et Centre de conférences Sheraton Roma

**Prière d'effectuer vos réservations avant le 7 avril 2008.**

**Note: Prière de dactylographier ou d'écrire en caractères d'imprimerie. Une copie tamponnée du présent formulaire sera retournée pour confirmer la réservation.**

Hôtel Sheraton Roma  
Viale del Pattinaggio, 100  
00144 Rome, Italie

Téléphone: +39 06 54537382

Télécopie: +39 06 5940813

Courriel: [sales.sheratonrome@sheraton.com](mailto:sales.sheratonrome@sheraton.com)

Tarifs spéciaux pour le FIDA – Huitième reconstitution

- Chambre simple: 173,00 EUR par nuitée
- Chambre double: 198,00 EUR par nuitée

Prière d'indiquer votre choix:

Fumeur

Non fumeur

**Les tarifs comprennent les taxes et le petit-déjeuner buffet**

Carte de crédit (**indispensable**):

- Master Card/Eurocard
- Diners Club
- Visa/Carte Bleu
- Amex
- Autres

Numéro: \_\_\_\_\_

Date d'expiration: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date d'arrivée: \_\_\_\_\_

Date de départ: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopie: \_\_\_\_\_

Heure d'arrivée prévue: \_\_\_\_\_

**(la chambre est disponible à partir de 15 heures)**

Heure de départ prévue: \_\_\_\_\_

**(la chambre doit être libérée avant 11 heures)**

**Politique de réservation:** Les réservations doivent s'effectuer auprès de l'hôtel Sheraton Roma. Un certain nombre de chambres ont été réservées pour les délégués. La date limite est fixée au 7 avril 2008. Après cette date, toutes les réservations seront fonction des disponibilités.

Disponibilité limitée. L'hôtel Sheraton Roma ne peut garantir une disponibilité avant ou après la conférence. Si vous prévoyez d'arriver avant ou de rester après la conférence, veuillez renvoyer le présent formulaire immédiatement à l'hôtel Sheraton Roma.

**Politique d'annulation.** Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 72 heures avant la date d'arrivée. Toute autre annulation et défaut de présentation entraînera le paiement d'une nuit, taxes comprises.

**L'hôtel communiquera un numéro de confirmation de la réservation.**

